Usage frauduleux de ma carte et vidéosurveillance du magasin

Par Kronik

Bonjour,

J'ai perdu ma carte bleue le 6/10 mais je ne m'en suis rendu compte que deux jours plus tard et j'ai fais opposition. Toutefois, il y a eu des usages frauduleux de ma carte, une personne l'a utilisée pour faire des paiements sans contact dans différents magasin. Ceux-ci sont apparus sur mon compte hier et je suis aussitôt allé déposer plainte en gendarmerie. Cependant, la gendarmerie me dit que généralement la vidéosurveillance n'est gardée qu'une semaine, que le temps de faire la demande et avec le week-end, les images de la vidéosurveillance seront certainement écrasées lorsqu'ils auront l'autorisation d'y accéder.

L'un des patrons de ces magasins m'a proposé, pour m'aider, d'accéder à ces images et de les filmer avec mon téléphone afin d'être certains qu'elles soient conservées quelque part.

Ma question est assez simple : ai-je le droit de faire cela ? Si oui, est-ce que cela sera toujours recevable dans le cadre de l'enquête ?

Merci d'avance pour vos réponses et le temps accordé à mon problème

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Seul le procureur et le juge pourront dire si votre "film de film" est recevable pour accuser telle ou telle personne.
Ce qui est important c'est d'avoir fait opposition, porté plainte et la banque doit vous rembourser sous 48H.

Liens utiles pour vous :
[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perte-vol-carte-bancaire#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/perte-vol-carte-bancaire#[/url]
[url=https://www.quechoisir.org/service-fraude-a-la-carte-bancaire-n61290/]https://www.quechoisir.org/service-fraude-a-la-carte-bancaire-n61290/[/url]

Vous verrez que la videosurveillance n'apporte pas grand chose... Sauf si vous connaissez le voleur de la carte ?

Par Kronik

D'accord merci beaucoup pour ces précisions.

Oui il a été clairement identifié sur la vidéo, c'est un client qui vient régulièrement dans le magasin et le gérant l'a reconnu aussitôt.

Par yapasdequoi

Alors le gérant doit fournir cette vidéo aux forces de l'ordre avec son témoignage. Inutile de refilmer.